

Sur le procédé

COLMARUB S

Famille de produit/Procédé : Joints hydro expansifs pour reprise de bétonnage

Titulaire :

Société BEKINA BESEALED

Compounds NV, Berchemstraat 124
9690 Kuisbergen BELGIUM
Tél. : +32(0)55390020
Email : arne.moyaert@bekina.be
Internet : <https://www.besealed.com>

Distributeur :

Société LEVIAT FRANCE

6 Rue Cabanis
31240 L'UNION
Tél. : +33(0)561480400
Email : info.fr@leviat.com
Internet : <https://www.plaka-solutions.com>

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 3.3 - Structures tridimensionnelles, ouvrages de fondation et d'infrastructure

Versions du document

Description	Rapporteur	Président
Extension commerciale à l'Avis Technique n° 3.3/21-1031_V3	PAYET Loïc	BERNARDIN-EZRAN Roseline

Avis du Groupe Spécialisé

Compte tenu des engagements :

- de la société BEKINA BESEALED de ne fournir à la société LEVIAT FRANCE, en vue de la commercialisation sous la dénomination COLMARUB S, que le procédé BENTOBAR +,
- de la société LEVIAT FRANCE, de ne distribuer sous l'appellation commerciale COLMARUB S, que le procédé BENTOBAR + que lui fournit la société BEKINA BESEALED.

Le Groupe Spécialisé n° 3.3 - Structures tridimensionnelles, ouvrages de fondation et d'infrastructure de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques, a formulé sur le procédé COLMARUB S, le même Avis que celui formulé sous le n° 3.3/21-1031_V3 aux mêmes conditions et pour la même durée.

Cet Avis Technique sera rendu caduc par dénonciation de l'une des parties.